

2008/462 - RENOVATION DE LA RAMBARDE DE PISTE DE LA PATINOIRE CHARLEMAGNE - 100 COURS CHARLEMAGNE - 69002 LYON - OPERATION N° 02 061 643 - MONTANT DE L'OPERATION : 200 000 € TTC - MODIFICATION DU MARCHE - LOT UNIQUE : REMPLACEMENT DE LA RAMBARDE DE LA PISTE (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 juillet 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2007/8285 du 23 octobre 2007, vous avez approuvé le projet cité en objet dont le montant est fixé à 200 000 € TTC.

Par délibération n° 2001/3 du 9 avril 2001 et n° 2002/978 du 25 février 2002, vous avez autorisé M. le Maire à signer le marché cité en objet.

Cependant, au cours de l'exécution du chantier, différentes adaptations ont été nécessaires.

A la suite d'une observation du contrôleur technique sur une note de calcul transmise par l'entreprise, il a été demandé de remplacer les platines de fixation prévus initialement (50x130x15) par des platines plus importantes (200x140x20) qui permettront une plus grande résistance à la poussée de la rambarde.

Par ailleurs, afin d'offrir une protection correcte des affiches publicitaires adossées aux panneaux de la rambarde, il convient d'ajouter des panneaux en polycarbonate qui viendront protéger les affiches.

Ces adaptations entraînent une modification du marché concernant le remplacement de la rambarde de la piste suivant le tableau ci-après :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau Montant HT	%
288025 (MAPA)	unique	SERFI DUPON	108 919,00	1385,08	20470,00	130 774,08	20

La dépense occasionnée par cet avenant sera prélevée sur les crédits prévus pour cette opération étant précisé que le montant de l'autorisation de programme reste inchangé ».

Vu la délibération n° 2007/8285 du 23 octobre 2007 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu ledit avenant ;

Où l'avis de sa Commission Finances - Administration Générale - Fin de procédures des Marchés Publics ;

DELIBERE

1. La modification du marché de travaux n° 288025, relative à la rénovation de la rambarde de piste de la Patinoire Charlemagne sise 100, cours Charlemagne à Lyon 2^e, est ainsi approuvée :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau Montant HT	%
288025 (MAPA)	unique	SERFI DUPON	108 919,00	1385,08	20470,00	130 774,08	20

2 – M. le maire est autorisé à signer ledit document.

3 – La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon – programme 20, AP 2007-11, nature 2313, fonction 414, opération n° 02 061 645.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY